

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011 - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 22 septembre 2011. L'an deux mil onze le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du 1^{er} étage), en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. RALLU Philippe – GESLIN Daniel - DUVAL Bernard – BOBLET Daniel - MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. BELLANGER Serge - MOUETAUX Patrick - LE CARDINAL Loïc – Mme LEGO Christèle -

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. LEBOSSÉ Jean-Claude - Mmes LE MOINE Nelly – GAUTUN Lysiane - DESSARTHE Valérie –

ÉTAIT ABSENT : M. POTIER Nicolas -

M. LEBOSSÉ Jean-Claude a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.
Mme LE MOINE Nelly a donné pouvoir à M. MOUETAUX Patrick.
Mme GAUTUN Lysiane a donné pouvoir à M. GESLIN Daniel.
Mme DESSARTHE Valérie a donné pouvoir à M. BOBLET Daniel.

- Désignation du secrétaire de séance : M. GESLIN Daniel est désigné secrétaire de séance.
- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2011 : Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

• Adoption de l'ordre du jour :

Soumis à délibération

Attribution du marché d'assainissement (rues du Logis & et de l'Escole Corbin, impasse du Logis)

Vote du tarif de la redevance assainissement pour l'année 2012

Médaille régionale, départementale et communale: attribution au personnel titulaire (20 ans argent ; 30 ans vermeil ; 35 ans grand or) & Médaille du travail (non titulaire)

Non soumis à délibération

Ecole : bilan des inscriptions et cantine

Présentation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) / futur lotissement

Informations sur la réforme intercommunale (suite à la réunion avec M. le Préfet le 12.09.2011)

Demande de mise à disposition de l'espace cyber-relais

Cantine : toiture

Lavoir : toiture à titre conservatoire

Repas nouvel An / personnel communal

Demande de panneaux de limitation de tonnage : route de la Trouesse + route de la Provotière

Rapports des Adjointes

Informations diverses

Questions diverses

Ajout délibération :

Mise à disposition de l'espace cyber-relais

Remise sur tarif location de salle à l'Association « Tennis » de Fresnay sur Sarthe

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSAINISSEMENT (RUES DU LOGIS & DE L'ESCOLE CORBIN, IMPASSE DU LOGIS) :

DELIBERATION N°D20110929-058 (Présents : 10 – Votants : 14 – Pour : 14)

Le Maire fait part au Conseil du récapitulatif des offres après analyse par le Cabinet DEFILOIR.

Sur proposition des commissions « *Appel d'Offres* » et « *Voirie-Sécurité-Assainissement* » réunies conjointement en présence de Mme ARNAUD du Cabinet DEFILOIR, en date du 27/09/2011 à 17h45, le Conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise **TP LECLECH**, mieux disante, dont l'offre s'élève à **74 850 € HT plus l'option traitement H2S d'un montant de 910 € HT**, le montant total du marché s'établissant ainsi à **75 760 € HT**.

Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant et tous les documents s'y rapportant.

Pour mémoire, montant de l'estimation DEFILOIR : 77 690 € HT.

Une subvention de l'Agence de l'Eau a été attribuée pour un montant de **28 178,50 €** représentant 35 % du coût prévisionnel de l'opération.

La construction du poste de relevage nécessite l'acquisition d'une dizaine de m² de terrain sur la parcelle ZB 15 appartenant à M. Bruneau. Le Conseil décide de proposer à M. Bruneau d'acquérir ce terrain au prix de 6 €/ m² sur la base du prix des terrains en cours d'acquisition pour le futur lotissement.

Le Maire est chargé d'effectuer les démarches relatives au bornage et à l'acquisition de ce terrain, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Une réunion d'information avec les riverains en présence du Cabinet DEFILOIR, sera organisée avant le démarrage des travaux prévu au printemps 2012.

M. GESLIN fait part de ses interrogations concernant la création d'un trop plein en cas de panne. L'installation sera équipée d'une télémaintenance, ce qui devrait pallier aux problèmes de débordement éventuels.

A noter qu'il conviendra de mettre en place en temps utile un contrôle de conformité des raccordements au réseau collectif.

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT ANNEE 2012 :

DELIBERATION N°D20110929-059 (Présents : 10 – Votants : 14 – Pour : 14)

Après avoir pris connaissance de l'évolution des tarifs appliqués depuis une vingtaine d'années, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de porter le tarif de la redevance assainissement à **0,90 € / m³** d'eau consommée, à compter du **1^{er} janvier 2012**.

MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE : ATTRIBUTION AU PERSONNEL COMMUNAL & MEDAILLE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE :

DELIBERATION N°D20110929-060 (Présents : 10 – Votants : 14 – Pour : 14)

M. le Maire fait part de son souhait de mettre en place des remises de Médailles pour le personnel de la commune et de la cantine scolaire.

Il indique que la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale comprend 3 échelons : Argent (20 ans), Vermeil (30 ans) et Or (35 ans), et ne concerne que les années de services en qualité d'agent d'une collectivité locale, au prorata du temps travaillé, avec obligation de passer par chaque échelon pour accéder au suivant.

Le personnel de la cantine, relevant du secteur Privé, il propose de lui octroyer la Médaille d'Honneur du Travail qui comprend 4 échelons : Argent (20 ans), Vermeil (30 ans), Or (38 ans) et Grand Or (43 ans), cela ne concernant qu'un agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, décide de remettre un diplôme et une médaille aux agents qui seront promus par le Préfet, et de leur attribuer à cette occasion une gratification pécuniaire, selon le barème suivant : Argent, 300 €- Vermeil, 500 € - Or, 700 €.

Les modalités de remise des médailles sont fixées comme suit :

- ✓ Médailles et diplômes seront remis lors de la cérémonie annuelle des vœux à la population au début du mois de janvier,
- ✓ Le versement de la gratification sera conditionné à la remise effective de la médaille et figurera sur le bulletin de salaire du mois suivant,

✓ Un délai de 2 ans est fixé entre 2 médailles.

L'attribution de la médaille est conditionnée à la « manière de servir » de l'agent concerné.

4 agents sont susceptibles de bénéficier de la médaille d'Argent dès 2012 sous réserve que les dossiers soient déposés dans les délais réglementaires.

MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CYBER-RELAIS A UN TIERS :

DELIBERATION N°D20110929-061 (Présents : 10 – Votants : 14 – Pour : 14)

Le Maire fait part de la demande de M. DENS Christophe, prestataire informatique sur la commune, qui souhaite occuper l'espace cyber-relais de la Mairie pour dispenser des formations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mettre la salle du cyber-relais à la disposition de M. DENS, uniquement sur le temps d'ouverture au public de la mairie, suivant les disponibilités de la salle, et moyennant le paiement d'une redevance de 10 € par demi-journée.

Le formateur ne sera en outre pas autorisé à utiliser le matériel informatique appartenant à la CCAM.

Le Maire est en conséquence autorisé à signer la convention tripartite à établir entre la Commune, la CCAM et le Formateur.

DEMANDE DU TENNIS CLUB DE FRESNAY :

DELIBERATION N°D20110929-062 (Présents : 10 – Votants : 14 – Pour : 14)

L'Association du Tennis de Fresnay a élargi son créneau horaire d'occupation de la salle polyvalente pour l'année 2011/2012, qui est passé de 2 H / semaine à 6H / semaine (lundi de 17h à 21h – jeudi de 19h à 21h) auquel s'ajoutera l'organisation de tournois certains dimanches.

M. Péan, représentant cette Association en qualité de Président, demande une remise sur le tarif de location.

Le Conseil municipal n'est pas favorable à une remise sur le tarif de location horaire fixé à 6 € / heure. En revanche, il propose d'appliquer une réduction sur le tarif forfaitaire pour les tournois, et fixe ce tarif à 60 € au lieu de 96 €, pour la journée, soit une économie de 36 € pour un tournoi.

ECOLE / BILAN DES INSCRIPTIONS 2011/2012 :

L'effectif du SIVOS s'établit à **190 élèves** dont **97** scolarisés sur Sougé (CM2 : 24 – CM1 : 29 – CE2 : 19 – Maternelle : 25) et 93 sur Assé (CE1 : 27 – CP : 23 – Maternelle GS : 25 – Maternelle PS/MS : 18).

Répartition des effectifs par commune :

Assé le Boisne : 90

Sougé le Ganelon : 76

Douillet le Joly : 15

Saint Léonard des Bois : 2

Saint Paul le Gaultier : 2

Saint Georges le Gaultier : 1

Mont Saint Jean : 4

Cantine : 85 enfants sont inscrits.

PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E) / FUTUR LOTISSEMENT :

Préambule :

Le bornage de la parcelle ZB 33 (M. Corbin) a été effectué le 22 septembre par le Cabinet GUILLERMINET.

Après signature des 2 actes de vente, il conviendra de faire procéder à la délimitation du périmètre du futur lotissement par le géomètre.

Les murs situés derrière les habitations contiguës au terrain de M. GUITTET seront rétrocedés aux propriétaires riverains. Deux bornes supplémentaires ont dû être posées sur la parcelle ZB 34 de M. GUITTET, afin de laisser un passage permettant l'accès à l'entretien d'un hangar lui appartenant au droit de l'habitation située « 3 rue de la Martinière ».

ELABORATION DU D.C.E :

La création du futur lotissement devra intégrer une approche environnementale qu'il conviendra de préciser dans le Règlement de Consultation pour la mission de Maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal n'est pas favorable à un lotissement Développement Durable en totalité.

Il propose les critères de Développement Durable suivants :

- Traitement du volet Ordures ménagères / Tri sélectif (création d'un emplacement enterré de collecte déchets ménagers et tri sélectif)
- Récupération des eaux de pluie chez les particuliers par la création de citerne enterrée
- Orientation des parcelles et des constructions à définir
- Création d'espaces verts (% à définir)
- Eclairage public « économique »

Les indications suivantes seront également mentionnées :

- Superficie des parcelles variable selon la nomenclature suivante : < 600 m² : 25 % - de 600 à 800 m² : 50 % - > 800 m² : 25 %
- Nombre de parcelles réalisables de l'ordre de 40
- Nombre de tranche de travaux : 3
- Réservation d'un parcellaire de taille supérieure pour la construction de logements sociaux destinées aux personnes âgées ou à mobilité réduite,
- Création d'un cheminement piétonnier secondaire
- Traitement d'un accès piéton afin d'accéder vers la zone commerciale en toute sécurité
- Réalisation d'amorces de voirie et calibrage des réseaux en prévision des évolutions futures
- Traitement du volet Accessibilité
- Création d'un bassin de rétention
- Implantation d'une réserve incendie en fonction de l'insuffisance du réseau

Une réflexion devra être menée concernant le raccordement au réseau de TV câblé

M. RALLU propose d'aller visiter des lotissements récemment réalisés au Grez, à Forges dans l'Orne, ainsi qu'à Arçonnay.

Le Conseil décide par ailleurs de nommer ce lotissement « **Lotissement de la Plaine des Boulaies** », qui correspond aujourd'hui au nom des champs qui vont être achetés.

REFORME INTERCOMMUNALE :

Une réunion a eu lieu le 12 septembre dernier avec M. le Préfet et Mme LABRETTE MENAGER. Seuls les Présidents et vice-Présidents des communautés de communes concernés par le projet de SDCI ont été conviés. Le Préfet semble vouloir aller jusqu'au bout de sa proposition de fusion. Les délais de réflexion semblent allongés pour laisser le temps de faire des simulations et études.

TOITURE CANTINE :

Le Maire fait part au Conseil municipal du récapitulatif des offres remises pour la réfection de la toiture de la cantine scolaire. Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de L'ATELIER DU BOIS de Saint-Victeur, mieux disante, d'un montant de **13 468,28 € TTC**

Le Maire est autorisé à passer commande de ces travaux qui seront programmés pour les vacances de Noël.

Un devis optionnel sera demandé pour le remplacement de la laine de verre.

TOITURE LAVOIR ESCOLE CORBIN:

La toiture du lavoir de l'Escole Corbin étant en très mauvais état, le maire indique qu'il convient de procéder à la réfection de cette toiture à titre conservatoire, afin de protéger la charpente.

Il fait part des devis établis en conséquence. Le Conseil municipal décide de passer commande à L'ATELIER DU BOIS de Saint-Victeur, pour le remplacement provisoire des tôles par un bac acier, pour un montant de **1 578,72 € TTC**

REPAS DU NOUVEL AN / PERSONNEL COMMUNAL :

Le Maire fait part au Conseil municipal de son souhait d'organiser annuellement un repas commun avec les membres du Conseil municipal, le personnel communal et les bénévoles de la bibliothèque, ainsi que l'ensemble des conjoints.

La Commune financerait le repas du personnel et des bénévoles de la bibliothèque, soit 12 repas (hors conjoints)

La Conseil est favorable à cette initiative et fixe la date de ce repas **au 3^{ème} vendredi de janvier**, à partir de 2012.

DEMANDE DE PANNEAUX DE LIMITATION DE TONNAGE : ROUTE DE LA TROUESSE & ROUTE DE LA PROVOTIERE :

Le Maire fait part de l'interpellation de Mme FOURMONT demeurant « La Trouesse » concernant les dangers liés à la circulation sur la voie communale reliant la RD 112 bis à la RD 15. Cette route étroite est en effet un raccourci très emprunté par les transports express et les camions Poids Lourds.

Le Conseil municipal décide en conséquence de limiter le tonnage des véhicules empruntant cette voie à 3T500. Le Maire est chargé de prendre l'arrêté correspondant et de faire procéder à la mise en place de la signalisation réglementaire.

Il fait part ensuite de l'attention attirée par M. GOIDEAU demeurant « La Provotière » sur un problème similaire concernant les Poids Lourds empruntant la voie communale n° 126 en provenance de la côte du Rocher d'Assé le Boisne, détériorant ainsi les aménagements de voirie dans ce secteur. A titre expérimental sur une période de 3 mois, et en accord avec M. GOIDEAU, un courrier sera adressé aux transporteurs qui se rendent régulièrement à « La Provotière », leur demandant de bien vouloir emprunter la voie communale n°125 via le lieu-dit « L'Aunay » pour rejoindre la route de Douillet (RD 173).

A la suite, un bilan sera effectué et une démarche auprès de la mairie d'Assé le Boisne, concernée par une portion routière, pourra être entamée afin de trouver une solution.

A noter que ces deux problèmes sont liés à l'utilisation aujourd'hui courante du GPS, permettant d'emprunter des raccourcis.

BRANCHEMENT TELEPHONIQUE M. HERSON :

Les deux solutions possibles pour l'alimentation téléphonique de la parcelle ZE 2 – rue du Pressoir - sont présentées au Conseil :

1 – Alimentation aérienne : Pose de deux poteaux dont un devant la parcelle de M. Herson (à la charge de ce dernier pour un montant de 450 €) et un autre à l'angle de la rue de la Martinière et de la rue du Pressoir (à la charge de France Telecom). Pas de coût pour la commune.

2 – Réseau enterré : Au départ du parking au bas de la rue des Erables. Montant du devis CEGELEC dans le cadre des travaux d'extension du réseau éclairage public qui seront réalisés prochainement : **2950,17 € TTC**.

Le Conseil municipal, après réflexion, refuse l'implantation de poteaux en centre-Bourg qui serait contraire aux opérations d'enfouissement de réseaux menées antérieurement.

Cependant, considérant que le coût de la solution « enterrée » est élevé dans la mesure où le raccordement ne desservira qu'une seule habitation, le Maire est chargé d'étudier une autre solution possible en alimentant par exemple la parcelle de M. Herson, par l'arrière du terrain donnant sur l'atelier municipal.

Contact va être pris avec France Telecom en ce sens. A défaut d'arrangement, une participation de 50 % pourrait être demandée au bénéficiaire du raccordement.

M. Monnier indique que la sur largeur de tranchée chiffrée par CEGELEC n'est pas obligatoire ; il se charge de reprendre contact avec la CEGELEC sur ce point.

MENAGE D'ETE CANTINE SCOLAIRE :

Afin d'annualiser les heures supplémentaires de travail effectuées chaque année pour le ménage de la Cantine à la fin de l'année scolaire, il est proposé de modifier le temps de travail des agents comme suit à effet du 1^{er} septembre 2011 :

- le temps de travail de Mme DESALAY est porté de 112,75 h / mois à 113 h / mois
- le temps de travail de Mme CHEMIN est porté de 50,25 h / mois à 52 h / mois

Ces modifications seront proposées au Conseil d'Administration de la Cantine Scolaire le vendredi 30 septembre 2011, pour approbation. L'incidence financière sera de l'ordre de 300 € par an.

Le Conseil municipal accepte ces modifications.

RAPPORT DES ADJOINTS :

Commission « environnement – cadre de vie » - M. GESLIN :

- ✓ Abattage des arbres rue des Tilleuls : une réunion est programmée le samedi 8 octobre à 11h00 afin de se rendre sur place pour définir le nombre de massifs à créer et leur composition. Une information sera transmise aux riverains.
- ✓ Haie entre le Bureau de Poste et le Salon de coiffure : la haie de rosiers sera arrachée. Composition d'un massif en remplacement à définir.
- ✓ S. BELLANGER signale que les poteaux appartenant à France Telecom sur la parcelle située derrière la pharmacie sont inesthétiques.

Commission « bâtiments communaux - cimetière » - M. DUVAL :

- ✓ Ecole / Cantine : prévoir au budget 2012, le remplacement des portes de la cantine, le remplacement des rideaux de la maternelle et la pose de stores à la garderie.
- ✓ Chantier maison médicale : des détériorations de voirie ont été occasionnées lors du terrassement. Les réparations seront prises en charge par l'entreprise CHAPRON responsable.
- ✓ Vestiaires stade : visite de M. CAILLOUX en présence de M. GESLIN Daniel, le vendredi 23 septembre. A priori le problème de fissures du placo n'est pas lié au mur.

Commission « voirie – sécurité - assainissement » - M. BOBLET :

- ✓ Voirie programme 2011 : M. Level, correspondant DDT, a été chargé de relancer l'entreprise EIFFAGE titulaire du marché pour la réfection de la rue de Paris et de la rue du Gué. Date d'intervention non communiquée à ce jour.
- ✓ Débernage / débroussaillage : prévoir une réunion avec M. PICHON afin de faire le point sur son contrat de prestation de service. Le Maire demande à ce que les bornes des voies communales puissent être mieux entretenues : un passage de l'entreprise PICHON est demandé.

Commission « Communication-Culture & accessibilité / plan communal de sauvegarde » - M. MONNIER :

Vérifications techniques SOCOTEC :

- ✓ Alarmes incendie : rendez-vous doit être pris avec la SOCOTEC dans le cadre de la mise en place d'un contrat de maintenance pour l'ensemble des bâtiments communaux.
- ✓ Jeu école : la Sté WIKI CAT a indiqué que seule l'obligation de maintenir le jeu en état, incombe à la Commune. Contrairement aux indications SOCOTEC, la mise aux normes ayant pour effet de modifier la structure, dégage le fournisseur de toute responsabilité. Par conséquent, il est décidé de remplacer uniquement les pièces d'origine usées. Une barre anti-chute sera néanmoins posée en accord avec le fournisseur. Coût des pièces : **658 € TTC**
- ✓ Installations électriques : les travaux à réaliser seront répartis entre la SARL BLOSSIER-RABINAND et M. MOUETAUX. Réunion à planifier avec les deux intervenants.

Opération « Référent Tempête » : Participation de M. Monnier à une réunion d'information sur les risques électriques, les réseaux électriques et la gestion de crise, en date du 16/09/2011.

MM. GESLIN Daniel et MONNIER Pascal sont désignés « Référent tempête ». Un compte rendu détaillé de la réunion sera fait à la prochaine réunion de Conseil.

Assemblée Générale du Parc Normandie Maine en date du 10/09/2011 : Compte rendu de M. MONNIER qui a représenté la commune, en remplacement de M. Potier (délégué du CM).

Commission « Communication-Culture » : une réunion préparatoire du bulletin municipal est fixée au mercredi 12 octobre à 20h00.

Informations diverses :

- **Congrès des Maires et Adjointes de la Sarthe** : se déroulera le samedi 15 octobre 2011 à la Ferté Bernard. MM. RALLU, GESLIN, MONNIER participeront à la réunion.
- **Voirie / Trottoir Abribus centre-Bourg** : le coût des travaux à la charge de la Commune s'élève à 7026,50 € TTC.
- **Restauration entretien rivière Sarthe-Amont** : la commune de Sougé est concernée par une parcelle en bordure de la Sarthe (ZH n°9 : chemin d'exploitation n° 10 route de la Provotière). Une réunion d'information des riverains à laquelle a participé M. GESLIN, s'est tenue le 21/09/2011 à la salle H. Bizot d'Assé le Boisne.
- **Cloches église** : remplacement du moteur de la volée de la petite cloche effectué par les Ets Bodet le 28/09/2011.
- **Procédure d'Alerte – Préfecture** : Suite au départ de M. LEBOSSÉ, il convient de mettre à jour le fichier des personnes qui seront destinataires des messages d'alerte météo. Sont désignés en ordre de priorité : M. RALLU Philippe, M. GESLIN Daniel, M. BOBLET Daniel, M. MONNIER Pascal.
- **SPANC** : une réunion publique sera organisée, par la Communauté de Communes des Alpes Mancelles, en janvier 2012 afin d'informer les habitants concernés sur le contrôle des installations datant d'avant 2003, par la Société STGS. 225 habitations ont été recensées sur la commune (Bourg : 26 – Gué Ory : 54 - Campagne : 145)
- **Demande emplacement camion snack** : demande de M. Royer Sébastien d'Arçonnay en date du 13 septembre. Accord pour le lundi soir sur la place de l'Eglise sous réserve de laisser les lieux propres.
- **Remerciements du CFA Coiffure Le Mans** pour la subvention attribuée en 2011 (pour mémoire, 20 €)
- **CLE** : Prochaine réunion le mardi 11 octobre au Prieuré de Vivoin. M. DUVAL sera absent excusé.
- M.RALLU fait part de sa participation à la **cérémonie commémorative** qui s'est déroulée à **Jauzé** en présence des autorités civiles et militaires américaines (Consul, attachée de l'Etat Major de l'armée de l'Air) en date du 18 septembre 2011 en hommage de Lieutenant Elgin de l'aviation américaine.
- **Calendrier** :
 - **Pot « Intermarché Contact » le lundi 03 octobre** à 19 h 00 : pour faire suite à la rénovation du magasin, l'ensemble du Conseil municipal est invité à un pot offert par M. REMINIAC, responsable du point de vente,
 - **Portes Ouvertes au Centre de stockage des déchets de Ségrie** le samedi 8 octobre 2011,
 - **23^{ème} Concours interrégional de rillettes** organisé par le Comité des Fêtes le samedi 15 octobre. Un trophée sera offert par la commune.
 - **L'épreuve de trial** aura traditionnellement lieu le dimanche 30 octobre. Un trophée sera offert par la commune.
- **Demandeurs d'emploi** : - Au 15/09/2011 : 51 dont 26 hommes et 25 femmes

QUESTIONS DIVERSES : Néant.

La séance est levée à 00h30.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20110929-058

D20110929-059

D20110929-060

D20110929-061

D20110929-062

Le Secrétaire,
Daniel GESLIN.

Le Maire,
Philippe RALLU.

Les membres du conseil municipal,

M. GESLIN Daniel
Secrétaire de séance

M. DUVAL Bernard

M. BOBLET Daniel

M. MONNIER Pascal

M. LEBOSSÉ Jean-Claude
Pouvoir à M. RALLU

Mme BEUCHER Sylvie

M. BELLANGER Serge

M. MOUETAUX Patrick

M. LE CARDINAL Loïc

M. POTIER Nicolas
Absent

Mme LE MOINE Nelly
Pouvoir à M. MOUETAUX

Mme LEGO Christèle

Mme GAUTUN Lysiane
Pouvoir à M. GESLIN

Mme DESSARTHE Valérie
Pouvoir à M. BOBLET